



Réf. : 019-2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 033-213304470-20240409-019_2024-DE

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mireille Conte Jaubert
Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 9
- > votants : 14

**OBJET : SUBVENTION 2024 – ASSOCIATION LES JARDINS
DE LA ROSE GUIZIÉROISE**

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 02 avril 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Valérie JARRY, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PREVOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT), M. Serge FIMBAULT (procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES), M. Robert DELERIS (procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Franck OBERG (procuration donnée à M. Stéphane CATALAN), M. Mickaël GODINEAU (procuration donnée à Mme Valérie JARRY), Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY

Monsieur Didier LANDRY, Madame Stéphanie LE MERDY et Monsieur Gilles MAGARDEAU, adjoints au Maire et membres de l'association « Les Jardins de la Rose Guiziéroise » ne prennent part ni au débat ni au vote et quittent la séance.

Madame Valérie JARRY est désignée secrétaire de séance en remplacement de Madame Stéphanie LE MERDY, absente pour cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés : 14 Votes – 14 Pour.

▪ de procéder au versement de la subventions communale à l'association ci-dessous dénommée (imputation budgétaire : 65748) et fixe les conditions suivantes pour l'attribution de cette subvention :

- ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
- ✓ la production d'un budget prévisionnel.
- ✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.
- ✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en Mairie).
- ✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
- ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
LES JARDINS DE LA ROSE GUIZIÉROISE	450

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement de ladite subvention.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guzières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 10 avril 2024
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

